

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

N°2023-CM11DEC-06

FINANCES : Tarifs municipaux 2024 – Salles communales**Rapporteur : M. Vincent COQUET**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 04 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Hélène VANAERT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Michelle LE PETIT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Michelle LE PETIT à M. Lionel FROMAGE, M. David GEFFROY à M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, M. Moran GUILLERMIC à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

M. Vincent COQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal.

À cet effet, il rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2023, propose d'appliquer, pour 2024, une hausse moyenne de 8 % sur les tarifs de location des salles communales afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs énergétiques à compter du 1^{er} janvier 2024.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller	2024
Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés	
Manifestations non payantes (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	Gratuit
Manifestations payantes à but lucratif (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) Gratuité une fois par an	Voir tarifs ci-dessous
Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche	
Manifestation en demi-journée	50 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	89 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	104 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	146 €
Particuliers et Entreprises de Grand-Champ et agents communaux (1) : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	50 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	89 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	104 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	146 €

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller	2024
Associations, Particuliers et Entreprises <u>EXTÉRIEURS</u> à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	100 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	178 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	208 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	293 €
Forfait Ménage	54 €

(1) Pour les agents communaux : 1 fois/an

Autres salles communales	2024
D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mises à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement	
Location à la journée	101 €
Location à la demi-journée	63 €
Location à l'heure (minimum deux heures)	12,50 €
Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux, Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés <u>sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.</u>	
Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)	
Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés	Gratuit
Association reconnue d'utilité publique	Gratuit
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets	Gratuit
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine	77 €
Badges d'accès aux salles - au-delà des badges fournis	15 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 1^{er} décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1^{er} janvier 2024, tels que présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,

Mme Anne-Laure PRONO